

Accord sur l'amélioration du dialogue social à la SNCF : Les syndicats SUD-rail se détermineront le 27 octobre.

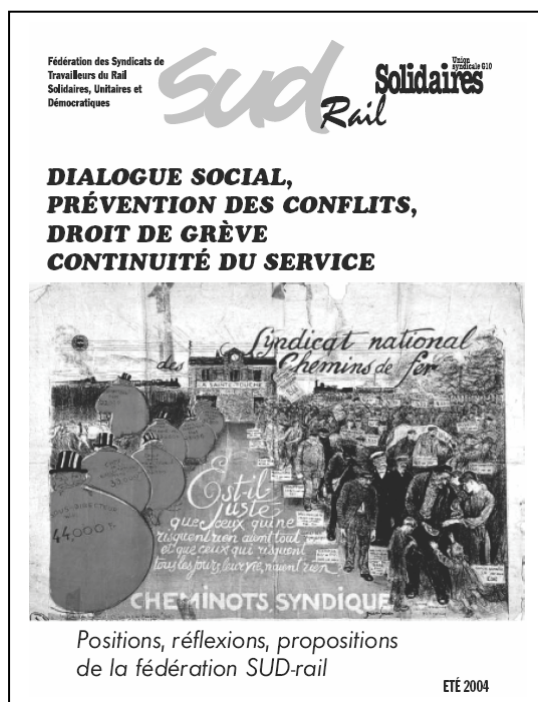
La troisième table ronde consacrée à ce sujet se tenait hier, 18 octobre. Lors de cette rencontre, SUD-rail a confirmé sa démarche autour de la négociation d'un accord. Nous avons fait de nombreuses propositions :

- **Vis-à-vis de la direction de l'entreprise** sur les questions de droit syndical, de fonctionnement des instances représentatives du personnel,
- **Vis-à-vis du ministère**, en matière de continuité du service public tout au long de l'année et sur tout le territoire, de renforcement du droit de grève à travers des formes d'actions collectives ne pénalisant nullement les usagers (grèves de gratuité par exemple).

La direction SNCF a décidé de conclure les discussions. SUD-rail regrette ce choix, nous étions prêts à poursuivre les négociations.

Des passages de l'accord, tels qu'ils apparaissent dans la version discutée hier, ouvrent la porte à de possibles améliorations du dialogue social dans l'entreprise.

Le renforcement du rôle des instances représentatives du personnel est une bonne chose ... mais pour SUD-rail il reste encore des améliorations à apporter : notamment pour que de véritables négociations puissent avoir lieu, c'est-à-dire des négociations avant que les mesures en cause ne soient appliquées.



Ce qui nous importe le plus, c'est ce qui se passe sur le terrain, dans les établissements. SUD-rail a insisté notamment sur le renforcement du droit syndical, sa proposition d'une obligation de rencontre dans les huit jours lorsque les Délégués Syndicaux soulèvent un problème conflictuel, la publication d'un mémento actant les accords et désaccords, l'obligation d'ouvrir des négociations dans les 48 heures après le dépôt d'un préavis de grève.

La direction a refusé d'intégrer ceci dans l'accord.

C'est un point fondamental pour SUD-rail, car il touche à l'exercice quotidien de l'activité syndicale. Ces mesures remettent en cause bien des habitudes pour certains directeurs d'établissement ? Sans doute, mais pense-t-on vraiment « améliorer le dialogue social » sans modification substantielle de ses conditions d'exercice ?

Enfin, le dernier élément que nous relevons à l'issue de la table ronde du 18 octobre, c'est que l'hypothèque d'une loi n'est toujours pas levée.

L'issue de la négociation, les engagements qui pourraient être pris, n'ont de sens que si cette négociation et ses conclusions sont interprétées comme il se doit par le ministère, par le gouvernement. L'annonce d'une loi venant, d'une manière ou d'une autre, restreindre le droit de grève remettrait tout en cause, et occasionnerait une riposte syndicale forte et immédiate.

Le Bureau Fédéral de SUD-rail a décidé d'organiser un Conseil Fédéral le 27 octobre, au cours duquel les syndicats SUD-rail transmettront l'avis de leurs adhérent-e-s, débattront du contenu de l'accord, des enjeux, et décideront de la position de SUD-rail quant à sa signature ou non.

Ce sera aussi l'occasion pour l'ensemble de militant-e-s de la fédération SUD-rail de faire un point sur la préparation dans les régions de la manifestation nationale unitaire des cheminot-e-s du 25 novembre, pour la défense du service public ferroviaire, l'emploi statutaire, les salaires, l'avenir du fret ferroviaire, l'unicité de l'entreprise, la sécurité au travail.